

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Délibération n°20221124_05

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 49

Suppléants : 1

Pouvoirs : 14

= **VOTANTS : 64**

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ECONOMIE : fixation des prix de commercialisation des terrains
de la ZAE des Maisons Rouges (Chenon)**

Le jeudi 24 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard
- 3 CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian
- 4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 6-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier
- 7-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à TEILLET Anne
- 8-LACROIX Aurélie pouvoir à PAPILLAUD Sonia
- 9-ETIENNE Murielle pouvoir à CAILLAUD Nadia
- 10-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 11-POTEL Maryse pouvoir à CHABAUTY James
- 12-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 13-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Mars
- 14-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : FLAUD Yves - PERRON Michelle - LEMAIRE Marie-Claude - VIGNET Aurélie - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : fixation des prix de commercialisation des terrains de la ZAE des Maisons Rouges (Chenon)

Vu la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 réformant la TVA immobilière applicable aux cessions de lots viabilisés en Zone d'Activité ;

Vu les propositions issues de la commission économique réunie le 17 octobre 2022,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Monsieur le Vice- Président en charge de l'économie rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente propose de poursuivre sa politique de commercialisation des zones d'activités sur son territoire, afin de répondre au mieux au contexte du marché et à la demande des entreprises. A cet effet, elle a aménagé, depuis 2010, des terrains d'une superficie de 135 999 m² (dont 21 348 m² vendus) situé sur la zone d'activités des Maisons Rouges sur la commune de Chenon (Charente).

Il indique que la surface cessible viabilisé représente 114 651 m² et 63 453 m² sont réservés aux infrastructures desservant les lots (voirie, bassin de rétention, espaces verts...).

Monsieur le Vice-Président précise qu'à malgré des terrains déjà aménagés et équipés, le niveau de commercialisation des lots n'est pas optimal.

Sur proposition de la commission économique, il propose de valider le prix de commercialisation à 4€HT/m².

Monsieur le Vice-Président précise qu'avant toute cession, les services de France Domaines seront saisis pour l'estimation des biens à la lumière des prix du marché lors de la cession des lots.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les prix de commercialisation des lots de la ZAE des Maisons Rouges au prix de 4 € HT/m² ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches afférentes à la commercialisation des lots ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

